

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale **p.2** / Compte-rendu du CEF du 17 01 22 **p.3** / Les enjeux du Congrès, partie 2 **p.4** / Tract : "Vive l'échelle mobile des salaires."

l'agenda



42^{ème} Congrès extraordinaire de la FNIC-CGT

**du 21 au 24
mars 2022**



Réunions fédérales à venir

07/02	OFFICINES-CPNEFP
09/02	PETROLE-CPPNI
09/02	LBM-CPPNI
10/02	PETROLE OPMQC GTPA/CPP
17/02	CPPNI PLASTURGIE
18/02	COLLECTIF FNIC REGION BRETAGNE
18/02	COLLECTIF FNIC REGION PAYS DE LA LOIRE
24/02	COLLECTIF FNIC REGION AQUITAINE

Droits et libertés

■ Etablissement absorbé, quid de la représentativité syndicale dans le nouveau périmètre d'entreprise ?

Dans son arrêt du 16 juin 2021, n° 21-13.141, la Cour de cassation rappelle la position prise dans des arrêts précédents : lorsqu'un établissement est absorbé, c'est la représentativité calculée lors des dernières élections professionnelles de l'établissement absorbant qui fixe les règles et les mandatements des syndicats

représentatifs dans le nouveau périmètre électoral de l'entreprise.

La Cour de cassation a estimé que ces dispositions étaient justifiées par un objectif de stabilité de la mesure de la représentativité syndicale pour toute la durée du cycle électoral.

Il faut donc attendre le prochain cycle électoral pour définir la représentativité électorale dans le nouveau périmètre. ■

Orga et vie syndicale

■ Inscriptions au 42^{ème} Congrès extraordinaire international

À 7 semaines de la tenue de notre prochain congrès à Louan (77), seulement 60 syndicats et 100 délégués sont inscrits, bien en dessous des objectifs d'inscriptions. Il y a urgence que les syndicats encore non-inscrits envoient leur bulletin d'inscription pour l'organisation de notre événement politique.

POUR RAPPEL, les syndicats qui étaient inscrits au 41^{ème} Congrès, en mars 2020, en présentiel lequel a été reporté en distanciel en décembre 2020, doivent renouveler leurs inscriptions pour ce 42^{ème} Congrès. Ce Congrès décidera du contenu de notre document d'orientation pour les prochaines années.

Vous retrouverez le formulaire d'inscription sur notre site internet, <https://fnic-cgt.fr/> Conformément à nos règles statutaires, les voix des syndicats seront les mêmes que celles du dernier congrès. ■

Les chiffres

72 millions
C'est le nombre d'Européens
qui a vécu en dessous du seuil
de pauvreté en 2019,
selon Eurostat.

26 %
des exportations d'armes
dans le monde viennent
de l'UE

Actualité fédérale



Compte-rendu du CEF du 17 01 22

1. Budget prévisionnel 2022.

Après la présentation du budget par le Secrétaire Fédéral à la politique financière, le rapport de la Commission Financière de Contrôle et le débat avec les membres du CEF concernant les lignes budgétaires Salaires, Collectif jeune, Formation, AT/MP et cotisations syndicales, le budget 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Orga/Renforcement.

Comme cela a été démontré lors de la présentation du budget, il y a besoin de réagir au plus vite sur la situation de notre syndicalisation dans la Fédération. Après plusieurs années à stagner à près de 25 000 syndiqués, nous sommes en baisse récurrente sur les 4 derniers exercices. Malgré la volonté de mettre en place des plans de travail de syndicalisation, avec l'objectif d'arriver à ne plus avoir de syndicat sans reversement de cotisations ou très en retard et d'avoir une progression du nombre de syndiqués, nous devons une fois de plus faire l'amer constat que rien ne bouge. La décision du CEF est de rendre systématique le point Orga à chaque réunion en territoire et de demander aux référents de prendre en responsabilité les syndicats de leur région et/ou département tout en informant le CEF. La répartition des 40 syndicats "rien réglé" en 2020 a été effectuée avec la demande faite aux référents de faire un retour au prochain CEF du 1^{er} mars. Afin d'approfondir ces questions d'orga/vie syndicale et de bien appréhender le tableau envoyé avant chaque CEF, la direction fédérale valide la mise en place d'une demi-journée de formation le lundi 4 juillet accolée au CEF du 5 juillet.

3. Actualité sociale.

Une situation internationale des plus préoccupantes au vu du fossé grandissant des inégalités dans ce monde libéral où la finance dicte sa loi au détriment du choix de société que nous voulons imposer. La situation nationale n'est guère plus rassurante avec le premier tour de l'élection présidentielle dans 83 jours et, à ce jour, aucun programme connu ne comporte la nécessaire rupture avec le capital, la classe dirigeante, l'Union européenne et les marchés financiers. Cela sous-entend la mise en œuvre de contre-réformes sociales d'une ampleur plus importante que celles des années 2012-2019. Malgré tout, les syndicats de la Fédération ne baissent pas les bras et sont à l'offensive pour les NAO avec des grèves de quelques jours à plusieurs semaines. **La révolte gronde et il s'en faudrait de peu pour qu'elle éclate.**

4. 42^{ème} Congrès extraordinaire.

A 9 semaines de notre Congrès extraordinaire à dimension internationale seuls 20 syndicats et 38 délégués sont inscrits. Vous comprendrez que cela ne peut-être que le fruit d'un réveil un peu tardif que cette situation devrait très vite s'améliorer et que nous devrions atteindre, comme cela était prévu, les 250 à 300 participants. L'ordre du jour ayant été arrêté lors du 41^{ème} Congrès, nous avons donc validé le déroulé ainsi que les propositions de composition des commissions Amendements et Mandats et Votes, qui restent ouvertes jusqu'à la mise en place du Congrès. Le projet de document d'orientation a été envoyé dans les syndicats qui ont jusqu'au 7 mars, soit 15 jours avant le début du Congrès, pour faire parvenir leurs amendements à la Fédération.

5. 53^{ème} Congrès confédéral.

Le 53^{ème} Congrès confédéral aura lieu à Clermont-Ferrand du 27 au 31 mars 2023, soit avec quasiment un an de décalage par rapport aux délais statutaires. Nous aurons à construire la liste des syndicats qui y participeront avec un travail croisé FD/UD. Les critères imposés par la Confédération n'ont pas été validés par la FD lors du CCN. Dans une logique d'avoir un croisement de nos 11 branches professionnelles et dans le respect de la photographie de nos syndiqués, la Fédération fera comme toujours une place pour tous nos délégués, qu'ils ou elles soient jeunes ou vieux. Le CEF valide la participation autant que possible des référents à toutes les réunions organisées en région par la Confédération.

Divers :

■ Information de l'annulation du Congrès de la FSM en France en 2022 ;

■ Formation des membres du CEF sur les questions Orga/Vie Syndicale le lundi 4 juillet après midi.



LES ENJEUX DU 42^{ÈME} CONGRÈS EXTRAORDINAIRE (PARTIE 2).

PAR CE PROJET DE SOCIÉTÉ, UNISSANT TOUS LES TRAVAILLEURS, PEUT SE DÉCLENCHER UN PLAN DE LUTTES CONVERGENTES QUI ABOUTIRA À SA MISE EN PLACE.

■ Paix et désarmement

C'est le combat pour la justice sociale et la réalisation concrète de tous les droits humains qui feront reculer les menaces de guerres et les impérialismes.

La FNIC-CGT se prononce pour l'interdiction immédiate et générale des armes de destruction massive, pour le démantèlement maîtrisé et réglementé de tous les types d'armes, ainsi que la dissolution de l'OTAN. La défense et la sécurité du pays étant des conditions indispensables au progrès et à la démocratie, les industries d'armement doivent être nationalisées et maîtrisées démocratiquement et travaillées à leur application civile. Imposer la paix commence par construire la paix économique, l'inverse de la concurrence capitaliste.

Répondre aux besoins humains, établir des coopérations, prendre des mesures concrètes pour éradiquer la misère et l'ignorance sont des actes positifs pour construire la paix.

■ Le temps de travail

La ponction par le Capital des gains de productivité doit cesser. Pour ce faire, le temps de travail doit diminuer de manière drastique à salaire constant, avec une première étape immédiate à 32 heures, soit 4 jours de travail hebdomadaires pour les travailleurs à la journée, 28 heures hebdomadaires pour les salariés en équipe tournante (travail posté).

Tous les forfaits jours doivent être supprimés. Une garantie, et non seulement un « droit » de déconnexion, doit être établie. L'autorisation administrative de licenciement doit être rétablie.

■ Salaire, paiement de la qualification

Le salaire est le paiement de la qualification des travailleurs. Il doit permettre de répondre aux besoins individuels et collectifs de toutes et tous.

La réponse aux besoins essentiels de tout travailleur est arbitrairement fixée à un salaire minimum de 2 000€ brut mensuel. C'est le SMIC revendiqué par la FNIC-CGT. Aucun revenu ne peut y être inférieur: salaires de base, pensions de retraite, minima sociaux, etc. En fonction de la qualification, le salaire est fixé sur une échelle allant de 1 à 5. Ainsi, le salaire des travailleurs ayant les plus hautes qualifications est fixé à 10 000 € = 2 000 x 5, si le salaire minimum de l'entreprise est à 2 000 €.

Le salaire comporte une part mutualisée : les cotisations sociales versées aux caisses de protection sociale et destinées aux besoins collectifs (santé, chômage, retraite, parentalité, etc.). Il comporte également une part directe, le salaire net, destiné à répondre aux besoins individuels.

■ Politique industrielle

Une reconquête industrielle doit être engagée sur des bases d'indépendance vis-à-vis du capital, et répondant aux besoins de notre société.

Une maîtrise collective des investissements doit être assurée, afin que l'intérêt général supplante la recherche de rentabilité privée. Les investissements doivent être financés par la création d'une cotisation économique, sur le modèle de la cotisation sociale, alimentant une caisse nationale d'investissement, dont l'utilisation doit être placée sous contrôle citoyen et démocratique.

La FNIC-CGT porte l'interdiction générale de la sous-traitance, puis sa ré-autorisation au cas par cas, par avis positif des instances représentatives.

Il est des droits fondamentaux, des biens communs et des grands secteurs économiques qu'il est politiquement justifié de soustraire au marché. La FNIC-CGT revendique la nationalisation du secteur du pétrole, des industries de santé et des grands secteurs de la chimie. Ces nationalisations doivent prendre la forme d'expropriation sans contrepartie financière des grands actionnaires.

■ Emploi, formation professionnelle

En matière d'emploi, la FNIC-CGT se prononce pour une société de plein-emploi, où chacun puisse répondre à ses besoins, donc sans chômage, ni précarité.

La FNIC revendique un seul et unique pôle public de formation professionnelle dans la Sécurité Sociale par la création d'une nouvelle branche de celle-ci, la mise en œuvre d'une éducation permanente et d'une formation tout au long de la vie, qui doit être à hauteur d'au minimum 10 % du temps de travail.

■ Santé, risques industriels, environnement

La FNIC-CGT fait sienne la définition de la santé selon l'Organisation mondiale de la Santé : « C'est un état complet de bien-être physique, mental et social ». Les revendications concernant la santé au travail priment sur les autres, y compris sur les salaires et les « primes ». Nous devons nous fixer pour objectif d'éradiquer toute atteinte à la santé dans le cadre du travail, en particulier par la prévention et le principe de précaution.

VIVE L'ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES !

Face à l'explosion du coût de la vie, les salariés en ont marre d'être considérés comme la dernière roue du carrosse, de voir tous les bénéfices de leur travail partir sur les comptes en banque des actionnaires.

Au troisième trimestre 2021 le record du montant des dividendes versés en trois mois par les 28 000 entreprises cotées dans les Bourses du monde a été battu : pas moins de 355 milliards d'euros, selon le gestionnaire Janus Henderson. L'équivalent, en trois mois, de la totalité des richesses produites en un an (le Produit Intérieur Brut) d'États comme la Norvège ou l'Autriche et davantage que celui du Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique.

En ce moment, l'inflation explose, le prix des biens de base (pâtes, pain, biens alimentaires, essence, énergie...) augmente. De sorte que le pouvoir d'achat des plus pauvres (ceux qui ont une grosse part de leur budget dans l'agroalimentaire) diminue.

Face à cette situation, de partout, les salariés se mobilisent dans toutes les entreprises de nos secteurs, Arkema, Sanofi, Plastic Omnium, Total, Michelin, Air Liquide, Vitalaire, Fontaine Pajot, Bostick, Kem One, mais aussi dans de nombreux autres secteurs, des luttes ont eu lieu, ou sont toujours en cours, sur la question des salaires.

Si nous voulons sincèrement améliorer le sort des travailleurs et rémunérer équitablement leurs efforts de production, il nous faut modifier la répartition des richesses qu'ils créent.

A ce jour, il n'y a plus que la grève pour n'avoir même que le minimum d'augmentation qui réponde à l'inflation.

Que faire ? La réponse est évidente : indexer les salaires sur l'inflation. Faire en sorte que les salaires suivent les prix, de sorte que le salaire réel augmente.

La solution : le retour à l'échelle mobile des salaires garantissant au minimum le pouvoir d'achat.

Si l'échelle mobile des salaires n'avait pas été détruite en 1982 sous Mitterrand après plus de 30 ans d'application et qui continue d'être appliquée en Belgique et au Luxembourg, nous n'aurions pas à demander ces revalorisations nécessaires face à l'inflation, elles se feraient automatiquement.

L'échelle mobile des salaires est l'indexation des salaires sur les prix : quand les prix augmentent, les salaires suivent. C'est une mesure destinée à préserver le salaire réel de l'inflation. L'échelle mobile des salaires est une des revendications historiques du mouvement ouvrier, âprement combattue par les capitalistes.

Les capitalistes ont voulu sa perte, à cause de la sacro-sainte compétitivité qui n'est fondée que sur la diminution du pouvoir d'achat des salariés et sur le chômage, qui, à terme, conduit à la ruine de l'économie. Au contraire, l'échelle mobile des salaires garantit à tous les salariés un minimum de pouvoir d'achat, une justice sociale.

REMETTONS L'ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES AU CŒUR DE NOS REVENDICATIONS !